



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 12 avril 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

60-04-21 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

61-04-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

62-04-21 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 mars 2021 au montant 61 750.51 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de mars au montant de 72 321.31 \$.

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 mars 2021 et de la carte de crédit. ***

63-04-21

DONS AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le versement du montant de 1 000 \$ à la Chambre de Commerce régionale de Saint-Raymond/Saint-Léonard/Rivière-à-Pierre/Sainte-Christine-d'Auvergne.

64-04-21

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT QUE nous désirons changer le portable actuel pour un modèle plus récent et plus puissant dans le but de répondre aux besoins des employés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une rareté dans ce produit actuellement et que les délais de livraison sont très longs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette résolution annule l'achat, dans la résolution numéro 26-02-21, d'un ordinateur portable de marque Lenovo avec un processeur i5;

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'un portable de marque Acer 15.6 pouces avec un processeur i3 de dernière génération à 910 \$, plus les taxes applicables ainsi que la configuration de celui-ci par Topologic au montant de 120 \$, plus les taxes applicables.

65-04-21

DESTRUCTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des archives à détruire et de permettre au personnel du bureau la destruction de ces archives en date d'aujourd'hui en respectant les dispositions du calendrier de conservation.

66-04-21

RADIATION DE DOSSIERS

ATTENDU QUE la municipalité a des comptes à recevoir qui date de 2012 suite au changement de système comptable;

ATTENDU QUE suite à des vérifications et par manque d'information, l'administration n'est pas en mesure d'aller faire la perception des factures suivantes :

Numéro du compte	Montant initial	Montant total avec intérêts
D 9997	245.00 \$	549.82 \$
D 9689-35-5025	54.26 \$	54.26 \$
D 1006	37.50 \$	84.18 \$
D 9284-23-7060	141.45 \$	296.97 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière adjointe a radié les factures nommés ci-haut.

67-04-21

AJOUT DES MEMBRES BÉNÉVOLES DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIALE DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE À LA COUVERTURE D'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la corporation de développement commerciale de Sainte-Christine-d'Auvergne est maintenant créée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut assurer les membres bénévoles de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la responsable des loisirs et développement, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, à ajouter les membres de la corporation de développement commerciale de Sainte-Christine-d'Auvergne en tant que bénévoles assurés par PMT Roy, représentant l'assureur de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) dès le 12 avril 2021 et ce, jusqu'à nouvel ordre. La corporation sera assurée selon les mêmes termes et conditions de la police MMQP-03-034105.

68-04-21

MANDAT À LA COMPAGNIE JDHM POUR LA RECONSTRUCTION AU 75, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un incendie le 26 février dernier dans le bâtiment situé au 75, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des dommages et que des travaux doivent être faits pour remettre le bâtiment dans son état initial;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des coûts de reconstruction d'Estimation Desjardins, un appel d'offres public n'est pas requis;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie JDHM a déjà effectué les travaux d'urgence suite à l'incendie et qu'ils sont disponibles pour effectuer les travaux dans de brefs délais, au coût de l'évaluation des dégâts fait par Estimation Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil octroient le contrat de la reconstruction suite à

l'incendie au 75 rue Principale, à la compagnie JDHM pour un montant, maximal de 42 215.42 \$, plus les taxes applicables;

QUE les déboursés de ces travaux soient payés avec le remboursement des assurances.

69-04-20

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN JOURNALIER SAISONNIER POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE le journalier saisonnier des dernières saisons était toujours disponible et que son travail était satisfaisant;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de M. Bruno Ratté à titre de journalier saisonnier, aux conditions stipulées dans le contrat de travail.

70-04-20

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN CONTRAT DE SERVICE AVEC SERVICE DE SAUVETEURS QN INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'un ou des sauveteurs avec les accréditations nécessaires pour la période du 1 juin 2021 au 15 septembre 2021 afin d'ouvrir la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs offres d'emploi diffusées sur différents réseaux sociaux, journaux et autres, la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE Service de Sauveteurs QN inc. est une compagnie qui offre des contrats de service clé en main et qu'ils ont de la main d'œuvre disponible pour notre Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer l'entente de service avec Service de Sauveteurs QN inc. pour la période estivale 2021.

URBANISME

71-04-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement, visant à assurer une application uniforme des dispositions relatives à la sécurité et à la qualité de vie par les agents de la paix sur le territoire de la MRC de Portneuf, a été adopté par l'ensemble des municipalités de la MRC faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser

la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que de la Loi resserrant l'encadrement du cannabis par le gouvernement provincial à la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité qui assure le suivi du RMU a procédé à l'analyse des différentes dispositions du règlement portant sur le même objet que celles édictées à l'intérieur de ce règlement et de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie sont devenues moins restrictives ou incompatibles avec celles prescrites à l'intérieur de cette législation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité a recommandé d'actualiser certains chapitres du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin d'assurer la complémentarité du règlement avec cette législation provinciale actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé aux municipalités de la MRC de Portneuf d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement uniformisé pour permettre son application par les agents de la paix au cours de la prochaine période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement uniformisé numéro RMU-2019;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité en vertu de ce règlement;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Saint-Raymond et à la MRC de Portneuf.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

72-04-21

INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE POUR L'ACQUISITION DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE notre paroisse a vécu et vit des changements importants, tout comme l'ensemble de la société québécoise : diminution de l'assistance aux célébrations religieuses et de la participation au

financement des fabriques, vieillissement du clergé, sous-utilisation des églises, difficulté de recruter du personnel en pastorale et des bénévoles;

CONSIDÉRANT l'incapacité financière de la Fabrique d'assurer la conservation et le maintien d'usage de l'église;

CONSIDÉRANT QU'une consultation concernant l'avenir et l'usage dudit bâtiment sera faite auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont un intérêt d'acquérir l'église pour y créer des projets de nature communautaire pour le bien des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité réitère son intérêt pour l'acquisition de l'Église et demande à la Fabrique du Nord de continuer les démarches dans ce sens.

73-04-21

MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (PFA) DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont adopté une politique de la famille et des aînés ainsi que son plan d'action le 5 octobre dernier par la résolution 163-10-20;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer, par résolution, un comité de suivi qui aura le mandat de suivre et soutenir la réalisation des actions du plan d'action de la PFA et au besoin de faire des recommandations au conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la création du comité de suivi du plan d'action de la PFA composé des gens suivants :

- **Mme Sylvie Duchesneau**, Conseillère municipale responsable des questions Familles/aînés
- **Mme Stéphanie Readman**, Employée municipale responsable des questions Familles/aînés
- **Mme Mélanie Bourgeois**, Représentante des questions relatives aux familles
- **Mme Suzanne Vézina**, Représentante du milieu communautaire
- **Mme Brigitte Roy**, Représentante des questions relatives aux aînés
- **Mme Julia Cyr**, Représentante des questions relatives aux aînés

QU'IL sera possible d'ajouter de nouveaux membres au besoin au comité en adoptant une autre résolution;

QUE les membres du conseil désirent remercier tous les membres du comité pour leur implication.

74-04-21

LOCATION D'UN LOCAL POUR LE PROJET D'UN CENTRE D'APPRENTISSAGE LIBRE « CARPE DIEM » POUR UNE PÉRIODE D'ESSAI D'UN AN AU SEIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée aux membres du conseil, en lien avec la location d'un local pour la création d'un centre d'apprentissage libre "Carpe Diem" dans la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE ce service répond à un besoin dans le comté de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'aucun centre de ce genre n'est encore disponible dans la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'apprentissage libre utilisera nos infrastructures ainsi que les terrains municipaux pour les enfants de 5 à 18 ans ;

CONSIDÉRANT QUE leur mission est d'offrir un espace où ils peuvent expérimenter la liberté individuelle et la responsabilité collective dans un contexte d'apprentissage libre et autonome et à l'intérieur d'un cadre démocratique;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'apprentissage libre vise le développement du plein potentiel de chaque membre de sa communauté d'apprentissage en offrant un environnement ouvert, riche et dynamique dans lequel des jeunes de 5 à 18 ans ont le pouvoir de décider, pour eux-mêmes et collectivement, dans la confiance, le respect et la bienveillance;

CONSIDÉRANT QUE nous avons, présentement, un local libre pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement en phase de développement et que pour inciter les familles à venir s'établir sur son territoire, il est important d'offrir aux citoyens de nouveaux services;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du projet, les membres du conseil sont favorables au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne accepte de louer au centre d'apprentissage Carpe Diem, un local situé dans le centre communautaire au 80, rue Principale, pour une période d'essai d'une année aux conditions spécifiées dans le bail;

QUE les membres du conseil autorisent M^{me} Isabelle Genois, responsable des loisirs et du développement à signer le bail et tous autres documents nécessaires en lien avec ladite location, pour et au nom de la Municipalité.

75-04-21

DEMANDE DE SUBVENTION – INITIATIVES EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE PAR L'IRC-CN.

IL EST PROPOSÉ MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la responsable des loisirs et développement à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre de financement de projets en persévérance scolaire et réussite éducative offerte par l'instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale (IRC-CN) 2020-2021.

SÉCURITÉ CIVILE/INCENDIE

76-04-21

DÉPÔT DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 20 avril 2018, le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, ci-après appelé « Règlement » ;

ATTENDU QUE ce Règlement a pour objectif de rehausser le niveau de préparation des municipalités aux sinistres. Plus précisément, il vise à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors d'un sinistre majeur ;

ATTENDU QUE dès son entrée en vigueur le 9 novembre 2019, l'ensemble des municipalités locales visées devront être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a jugé bon, en fonction de ses particularités et de ses ressources, de prendre ses responsabilités et d'assumer ses obligations tel qu'exigé par la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S2.3), ci-après appelé la « Loi » ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite la mise en place d'une politique municipale de sécurité civile afin de bien prendre en charge les différentes situations d'urgence qui pourraient arriver dans notre ville et que cette politique soit disponible en tout temps sur support informatique pour tous les membres de l'organisation municipale en sécurité civile ;

ATTENDU QUE les employés de la Municipalité ont été formés et travailleront en équipe et en collaboration avec les partenaires advenant une situation critique ;

ATTENDU QUE dans le but de rejoindre rapidement une grande partie de sa population, la Municipalité désire donner accès à une application d'information citoyenne "Écho Citoyens" afin de suivre les situations particulières en cas d'urgence ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu, copie de la politique dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent la politique municipale de sécurité civile;

QU'une copie de ladite politique sera publié sur le site web de la Municipalité et disponible sur demande.

77-04-21

MANDAT À LA COMPAGNIE SOLUTION D'EAU BOURGELAS POUR L'INSTALLATION DE DEUX BORNES SÈCHES DANS LE SECTEUR D'AU CHALET EN BOIS ROND ET DANS LE RANG SAINTE-ANNE NORD

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent offrir une meilleure protection incendie à ces citoyens en installant des bornes sèches dans différents secteurs du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la compagnie Solution d'eau Bourgelas au montant de 26 000.00 \$, plus les taxes applicables pour l'installation de deux

bornes sèches, tel que prévu au budget d'immobilisation et que les fonds soient pris à même l'excédent affecté – sécurité.

AUTRES AFFAIRES

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Aucun ajout n'a été fait.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec ou en laissant un message vocal au 418-329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

CORRESPONDANCE EN DATE DU 9 AVRIL 2021

- C. 2021-03-09- PCTFA;
- C. 2021-03-09- Remerciement;
- C. 2021-03-18- MMQ;
- C. 2021-03-23- MSP;
- C. 2021-03-23- UMQ;
- C. 2021-03-24- MRC;
- C. 2021-03-24- MRC rapport;
- C. 2021-03-30- MELCC;
- C. 2021-03-30- MELCC-2;
- C. 2021-04-07- Remerciement;
- C. 2021-04-08- St-Léonard-de-Portneuf;

REQUÊTES DES CITOYENS

Nous invitons les citoyens à déposer leur requête soit par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec ou en laissant un message vocal au 418-329-3304, poste 101. Une réponse à vos requêtes sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

POINTS D'INFORMATION

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :
www.sca.quebec

78-04-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 26 par M. Marc Ouellet.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
**Directrice générale, secrétaire-
trésorière**